



# Le Travailleur Catalan

Journal ouvert pour esprits libres !

DOSSIER ÉDUCATION

# Quelle école pour quelle société ?

Intrusion  
fasciste à l'Hôtel  
de Région

p.3

2€ - N°3875 - Semaine du 02 au 08 avril 2021



• **Étudiants**

*Les communistes solidaires* p.10

• **Disparition**

*Bertrand Tavernier* p.14

## Le fric nuit à la santé



La fin du procès du Mediator et son jugement arrivent en pleine crise sanitaire, voilà une coïncidence saisissante.

Produit et commercialisé par les laboratoires Servier, le Mediator est un médicament largement prescrit (depuis 1976) pour le diabète ou le surpoids. En 2010, la pneumologue Irène Frachon a alerté sur ses graves effets secondaires et sa nature amphétaminique. Il lui aura fallu (avec d'autres) beaucoup d'énergie et de courage pour s'attaquer à la puissante firme.

Faut-il rappeler que Jacques Servier, décédé depuis, recevait en 2008 la Légion d'honneur des mains de Sarkozy ?

Le Mediator sera finalement retiré du marché, mais entre-temps combien de vies brisées ? Les chiffres sont terribles, des milliers d'hospitalisations, près de 2000 décès, des séquelles irréversibles pour beaucoup.

Le combat n'a pas été vain, le verdict qui vient d'être rendu est clair : les laboratoires Servier sont condamnés pour « *tromperie aggravée, homicides et blessures involontaires* », ils doivent verser 2,7 millions d'euros. Condamnation, également, de l'Agence nationale du médicament « *pour avoir gravement failli dans sa mission de police sanitaire* » et avoir contribué à « *fragiliser la confiance du public dans le système de santé* », elle devra s'acquitter de 303 000 euros. La reconnaissance du crime, certes, mais assortie de peines de prison bien légères.

Impossible de ne pas faire le lien entre cet épisode et ce que nous vivons aujourd'hui par temps de Covid, la difficulté à mettre les vaccins à la disposition de tous, avec le verrou insupportable que constituent les brevets

Comme pour le Mediator, il faut y voir la confirmation de l'absence totale de scrupules des grands trusts pharmaceutiques, pour eux, ce qui prime, c'est la recherche du profit maximum, la santé des gens n'entre pas dans leurs préoccupations. Qu'importent les chiffres affolants de décès et d'hospitalisations, on poursuit une logique financière aveugle.

Que fait l'UE ? Que font les gouvernants face à ce scandale permanent ? S'en trouvera-t-il pour s'attaquer frontalement à la question ?

Il y a urgence à libérer la santé des lois du marché, à travailler la proposition communiste d'instaurer un pôle public du médicament.

## Annonces

### L'ensemble des agents de la Poste et les syndicats donnent rendez-vous

Samedi 03 avril 2021 à 11h30 sur le marché - Canet-Plage pour signer la pétition aux usagers. Invitation à tous les maires, les conseillers municipaux et la presse. Ils entendent alerter sur la dégradation de leurs conditions de travail et les réductions des horaires des bureaux de Poste.

Contacts Cgt 66 : Alexandre Pignon 06 70 50 97 80 ou Jérôme Argouze 06 99 91 45 22

Contacts Sud Poste 66 : Patricia Flahaut 06 30 25 29 54 ou Ludovic Jeanneau 06 75 53 58 88

### Inauguration du centre municipal de santé Ambroise Croizat

Samedi 10 avril à 12h, Immeuble Le Galien, avenue Narcisse Planas - Elne.

### Rencontre dédicace avec Serge Regourd auteur du livre SOS culture

Samedi 10 avril à 11h et 15h, Librairie Torcatis - Perpignan.

Réservation indispensable auprès de la librairie.

## Un espoir mis en chantier

### Il y a 150 ans, la Commune .....

27 mars : tentative de Commune à Perpignan, rapidement étouffée par les turcos, les principaux communards étant arrêtés. Soulèvement à Prades répondant à l'appel des communards perpignanais.

28 mars : installation du Conseil de la Commune de Paris à l'Hôtel de Ville. Proclamation de la Commune de Paris. Fin des Communes de Saint-Étienne, de Toulouse et du Creusot.

29 mars : la Commune décrète l'annulation des loyers dus ; la vente des objets déposés au Mont-de-piété est suspendue. La conscription militaire et l'armée de métier sont abolies.

31 mars : fin de la Commune de Narbonne.

2 avril : la Commune décrète la séparation de l'Église et de l'État. Les traitements des fonctionnaires ne pourront plus dépasser 6 000 francs annuels.

La Commune décrète la mise en accusation du gouvernement de Thiers.

3 avril : les communards lancent une attaque en direction de Versailles. Gustave Flourens est tué à Rueil-Malmaison. Début avril, un drapeau rouge, puis un drapeau noir sont successivement hissés sur la tour de Palalda.



*Au mois de mai, un numéro spécial du Travailleur Catalan traitera de cette expérience politique pionnière, sociale, internationaliste, démocratique, laïque, féministe, antiraciste, qui reste une référence du mouvement progressiste.*

<b>Le Travailleur Catalan</b> 44 av. de Prades - 66000 Perpignan Tél. 04 68 67 00 88 - mail : letravailleurcatalan@letc.fr Site : www.letc.fr Commission Paritaire N° 0424 C 84 621 / N° ISSN 1279-2039	<b>Gérante / Directrice de publication :</b> Eulalie Arabia <b>Administrateur</b> Remi Cathala <b>Conception</b> Priscilla Beauclair / Nicolas Movala <b>Une :</b> © Nicolas Movala - image@pressfoto-freepik - PxHere	<b>Illustrations : © Delgé Impression</b> Imprimerie Salvador 33 bd.d'Archimède - 66200 Elne (France) <b>Webmaster</b> Priscilla Beauclair / Dominique Gerbault <b>Publicité</b> Richard Siméon
---	--	--

suivez-nous sur



## Journal Le Travailleur Catalan

### Bulletin d'abonnement

remplir lisiblement en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

FORMULE HEBDO PAPIER	FORMULE HEBDO NUMÉRIQUE ET PAPIER
<input type="checkbox"/> 6 mois : 40€ <input type="checkbox"/> 1 an : 78€	Site+papier <input type="checkbox"/> 1 an : 100€    Site <input type="checkbox"/> 1 an : 66€

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, ave., etc. : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ou cedex : ..... Ville : .....

Mail : ..... Tél : .....

Bulletin à renvoyer à : Travailleur Catalan, 44 av. de Prades - 66000 Perpignan. Mail abonnement TC : abonnements@letc.fr  
Tél. 04.68.67.00.88 - Chèque à l'ordre du Travailleur Catalan.

# Intrusion fasciste à Toulouse

**Hôtel de Région.** L'intrusion dans l'Assemblée régionale en session d'individus se réclamant d'Action française inquiète tous les démocrates.

J eudi 25 mars, lors de la séance plénière du Conseil régional à Toulouse, huit individus se réclamant du groupuscule Action française se sont introduits dans l'hémicycle et y ont déployé une banderole portant les mots : « *Islamogauchistes traîtres à la France* ».

Outre l'inéptie du propos dont on ne sait à qui il s'adresse, il s'agit d'une agression inqualifiable, d'une grave atteinte à la démocratie. Une assemblée élue, représentation populaire, est un lieu de débats, de libre expression dans la diversité des points de vue.

Avec ce qu'il s'est passé ce jeudi ce sont la haine et l'insulte qui ont prévalu, une ligne rouge a été franchie.

Ce n'est pas un hasard si ces événements se sont déroulés dans un contexte général de montée du populisme, de progression des idées racistes, d'exclusion. Une évolution inquiétante qui s'accompagne de la banalisation du vote RN (comme à Perpignan). La proximité des élections présidentielles ajoute encore à ce climat délétère. Macron ne pense qu'à sa réélection, quitte pour cela à reprendre à son compte la thématique de l'extrême droite. Envoyés en rabatteurs, ses ministres en rajoutent dans la provocation. C'est Darmanin qui juge Marine Le Pen « *trop molle* », c'est Frédérique Vidal qui dénonce « *l'islamogauchisme de l'université* », ce sont

les attaques contre les syndicats... Ils jouent avec le feu, une telle irresponsabilité est mortifère pour notre pays, pour la démocratie.

Seule la vigilance des progressistes et des démocrates pourra mettre un coup d'arrêt à ces dérives.

Nicole Gaspon



## Le témoignage de Jean-Luc Gibelin

Vice président du Conseil régional, Jean-Luc Gibelin a vécu en direct depuis l'hémicycle de Montpellier l'intrusion d'individus se réclamant de l'Action française dans l'assemblée de Région de Toulouse. Pour lui c'est très grave, « *ce n'est pas rien de prendre le titre d'Action française!* »

Ces huit individus sont entrés sans effraction, au moment même où Carole Delga commençait son discours. « *C'est clair, quelqu'un leur a donné le plan et l'accès, il y a un lien avec des personnes de l'intérieur, et c'est difficile de ne pas penser à certains...* » Il s'agit de quelque chose de « *construit, prémédité, ça ne sent pas bon. Le débat démocratique, oui, mais ça?* » Pour le Vice président, le message c'est « *vous ne serez plus tranquilles nulle part* » On ne peut pas ne pas penser à l'invasion du Capitole par les admirateurs de Trump, « *là aussi c'est l'action d'un commando, c'est inquiétant, une étape a été franchie.* »

La réponse? Bien sûr, la fermeté, « *il y a un dépôt de plainte, (deux individus ont été arrêtés), il ne faut pas banaliser, mais pas question de transformer la Maison de la Région en bunker.* »

Enfin Jean-Luc Gibelin pointe « *ceux qui mettent de l'huile sur le feu en utilisant des concepts qui ne sont pas d'aujourd'hui, comme « l'islamogauchisme ».* Et il ne peut s'empêcher de noter « *c'est la majorité de gauche qui est visée.* »

# Action française, la haine en action

**Groupuscule.** Les nervis d'extrême droite s'attaquent au symbole de la démocratie locale, ou la haine en action.

L'Action française est fondée en 1898 par Henri Vaugeois et Maurice Pujo. Originellement structurée par un nationalisme républicain antidreyfusard, elle devient rapidement royaliste sous l'influence de Charles Maurras. C'est ainsi que l'AF s'établit sur des positions contre-révolutionnaires, antirépublicaines et antidémocratiques. La doctrine de la ligue royaliste prône la xénophobie, l'antisémitisme et bien entendu, un anticommunisme virulent et violent, à partir des années 20.

L'Action française connaît son apogée lors des manifestations du 6 février 1934, où elle mobilise près de soixante mille personnes pour marcher sur l'Assemblée nationale, provoquant ainsi la démission du gouvernement. Les militants communistes s'affronteront durement avec les hommes de main de l'AF, les camelots du roi, et les empêcheront de marcher sur l'assemblée nationale, malgré la complicité évidente de la police du préfet Chiappe. La montée des ligues factieuses sera un des moteurs de la constitution du Front Populaire.

## Le choix du pétainisme et de la collaboration

Après la défaite de 1940, Charles Maurras rallie la Révolution nationale de Pétain. Ce dernier dénonce violemment la Résistance intérieure et la France libre. Le mouvement sort déconsidéré de la Seconde Guerre mondiale, à la suite de la condamnation et de l'emprisonnement pour « *intelligence avec l'ennemi* » de Maurras et de Pujo. Le quotidien L'Action française cesse de paraître et l'utilisation de son titre est interdite. La renaissance de ce mouvement correspond au début de la crise au milieu des années 70, dans un mélange de dénonciation de la République, de l'étranger et de la domination des Américains. Proche dans sa rhétorique du Front national, l'AF en développe les mêmes thèmes racistes, ultranationalistes et anticommunistes. Adeptes de l'agit-prop, leur opération contre l'Assemblée régionale illustre leur haine des institutions représentatives et de la démocratie. Ils s'inscrivent dans cette mouvance d'extrême droite violente que le gouvernement semble ignorer, tout occupé qu'il est à développer la thématique absurde de l'islamogauchisme, chère aux fascistes d'aujourd'hui.

Roger Rio

## Nombreuses réactions

Suite à l'agression contre l'Assemblée régionale, les partis de gauche ont exprimé leur indignation et le soutien aux élus.

La majorité du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales s'y est jointe, soutien à l'Assemblée régionale, fermeté à l'égard des agresseurs, concluant : « *La République n'accepte aucune violation de ses principes.* »

### Les élu.e.s communistes et apparentés du Conseil régional

« *... Ces faits sont graves. Les discours de haine, les menaces physiques contre des élu.e.s n'ont pas leur place dans la République... Notre société est meurtrie par ces dérives racistes, de repli sur soi et d'intolérance aux idées républicaines. Il est grand temps de tirer la sonnette d'alarme...* »

### Carole Delga

« *Je condamne fermement la tentative d'intrusion violente d'un groupe de militants d'extrême droite en ouverture de la séance plénière du Conseil régional.*

*Je vais bien sûr porter plainte pour que cela ne se renouvelle plus. Face à l'extrême droite, je le répète : je ne lâcherai rien et je ne céderai à aucune pression, d'où qu'elle vienne... Je rappelle que nos séances de délibération sont un temps démocratique important qui engage la collectivité pour soutenir les habitants et les territoires.* »

# Une démocratie défailante dans le pays des droits de l'homme !

**Politique.** En France, le déni de démocratie du gouvernement devient de plus en plus prégnant.

Le Conseil scientifique créé en mars 2020, à la demande d'Emmanuel-Macron est composé de 17 experts. Son rôle est d'apporter un éclairage scientifique et réactif sur des

questions précises et concrètes relatives à la gestion de la crise sanitaire. Il est parfois nécessaire de rappeler au gouvernement que l'avis de ce conseil doit être rendu public. C'est l'objet d'une

lettre adressée au premier ministre par André Chassaigne lui demandant de respecter la loi, concernant la publication des rapports du Conseil scientifique : « *Je tiens à vous rappeler que l'article L.3131-19 du Code de la Santé Publique prévoit que dès leur adoption, les avis du Conseil scientifique sont communiqués... Et doivent être rendus publics.* »

« *Ce n'est pas la première fois que cette obligation n'est pas respectée.* »

« *Nous vous demandons de respecter la loi que votre Gouvernement a fait voter en publiant, désormais, sans délai, les avis du Conseil scientifique.* »

Ce rappel à la loi du député communiste a porté ses fruits puisque le rapport a été communiqué quelques jours plus tard... Une goutte d'eau dans l'océan des lois liberticides votées par ce pouvoir néolibéral.

Profitant de la crise sanitaire actuelle, le gouvernement multiplie les lois liberti-

cides : loi sur la sécurité globale, loi sur le séparatisme, loi contre l'état de droit commun et contre les libertés publiques.

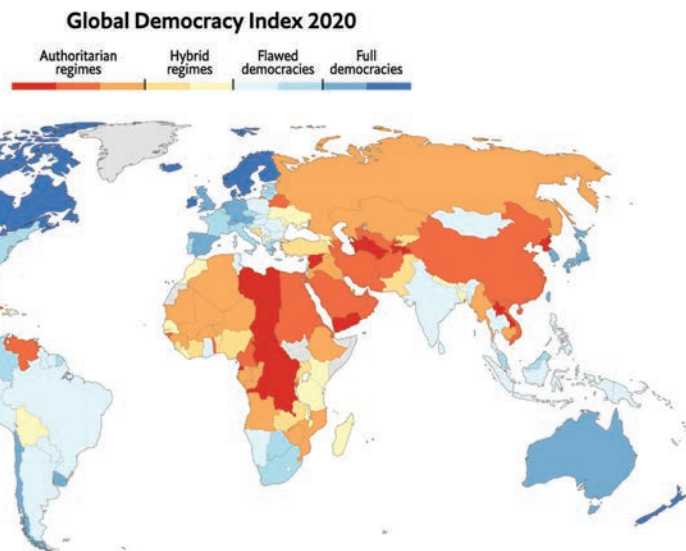
## La démocratie française en chute libre

Le magazine britannique *The Economist* a récemment effectué un classement des pays par rapport à la démocratie. La France passe du statut de « *démocratie à part entière* » à celle de « *démocratie défailante* ».

Le pays des droits de l'homme se retrouve classé à la 24ème place sur 167 ! Coutumier de faits anti-démocratiques, l'État grignote peu à peu notre régime républicain parlementaire, nos acquis sociaux, nos libertés fondamentales.

Les forces progressistes doivent impérativement se rassembler pour affronter ce capitalisme qui dévie vers l'autocratie et la dictature.

Joëlle Allemand



Les 167 pays et territoires ont été classés selon un « indice démocratique » calculé sur 10. *The Economist*.

## Rendre claire la lutte contre l'antisémitisme

**Jérusalem.** En relevant que la définition de l'antisémitisme adoptée par le Parlement européen et la France n'était pas claire, 200 chercheurs ont précisé ce qui en relevait ou pas.

Le 25 mars dernier, 200 universitaires de plus d'une quinzaine de pays dont la France, les plus nombreux venant d'Israël et des États-Unis, ont publié un texte dénommé « *Déclaration de Jérusalem sur l'Antisémitisme* » (JDA). A l'issue de 6 mois de travaux, ces chercheurs spécialistes à l'autorité incontestable dans les domaines de l'histoire de l'Holocauste et des études juives, ont voulu s'opposer aux dérives les plus graves permises par la définition de l'antisémitisme donnée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (IHRA).

Cette organisation regroupant 31 États avait adopté en 2016 le texte suivant : « *L'antisémitisme est une certaine perception des juifs, pouvant s'exprimer par de la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et/ou leurs biens, contre les institutions de la communauté juive et contre les institutions religieuses juives* » en précisant également que « *l'État d'Israël, perçu comme une collectivité juive, peut aussi être la cible de ces attaques* ».

### L'antisionisme n'est pas une forme de l'antisémitisme

Le Parlement européen a voté en 2017 une résolution appelant les États membres de l'UE à adopter et appliquer cette définition de l'antisémitisme.

La France a, de fait, repris cette définition quand le président de la République a déclaré dans l'enceinte privée du dîner du CRIF de février 2019 : « *La France, qui l'a endossée en décembre avec ses partenaires européens, mettra en œuvre la définition de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de la Shoah* », en ajoutant que « *l'antisionisme est une des formes modernes de l'antisémitisme* ».

### La campagne BDS n'est pas antisémite

En constatant que la définition de l'IHRA « *n'est pas claire sur des points essentiels et qu'elle est largement ouverte à différentes interprétations* », les auteurs de la Déclaration de Jérusalem sur l'Antisémitisme ont apporté un éclairage complémentaire. En précisant qu'ils ne partageaient pas tous « *les mêmes opinions politiques* » ils ont dressé une liste d'exemples qui ne peuvent être considérés comme antisémites. Ainsi, n'en déplaît au président de la République, « *critiquer ou s'opposer au sionisme en tant que forme de nationalisme* », est une opinion qui ne relève pas en soi de l'antisémitisme. De la même façon, la JDA précise que ne peut être considéré comme antisémite le fait de « *soutenir la demande palestinienne de justice et d'octroi intégral de leurs droits politiques, nationaux, civils et humains, tels que définis par le droit international* »,



Critiquer ou s'opposer au sionisme en tant que forme de nationalisme, ne relève pas en soi de l'antisémitisme.

et il spécifie plus loin que « *le boycott, le désinvestissement et les sanctions sont des formes courantes et non violentes de protestation politique contre les États. Dans le cas d'Israël, elles ne sont pas, en soi, antisémites.* »

Une mise au point qui devrait permettre à la lutte pour les droits du peuple palestinien, comme à la campagne Boycott, désinvestissement et sanctions de pouvoir s'exprimer plus librement.

René Grammont

# École, des évolutions inquiétantes

La crise sanitaire a rappelé à tous qu'enseigner est un métier. Dans une école déjà affaiblie par les réformes successives, cette crise en a révélé les manques. Ce dossier a pour but d'analyser les difficultés actuelles de l'école, de réaffirmer sa mission et de mettre en relief les attentes des enseignants face aux réponses apportées par le ministère de l'Éducation nationale.

## Dialogue à la peine

**Grenelle.** Simulacre de dialogue social, le Grenelle de l'Éducation, lancé le 22 octobre 2020, a rendu ses conclusions. Elles reproduisent les conceptions libérales du ministre Blanquer.



Jean-Michel Blanquer avait prévenu: le Grenelle de l'Éducation devait déboucher sur « une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation ». Plus qu'une évolution, c'est une réelle transformation de notre système éducatif et du métier d'enseignant qui est actée. Les mesures prises - rémunération au mérite, renforcement du pouvoir des chefs d'établissements, autonomie des établissements, recrutement hors cadre national - visent à faire de l'école une entreprise managée sur le modèle du privé, préparant sa libéralisation progressive.

Partant du postulat que les enseignants ont besoin d'un cadre précis pour exécuter leur tâche sans gaspillage de moyens, il importait de rationaliser l'organisation du travail, dans le droit fil du taylorisme.

Sous couvert de grands mots, « culture de l'autonomie », « culture du collectif », « culture du management », les réformes engagées sont clairement libérales et ont deux objectifs majeurs : la rationalisation des moyens et la soumission à la hiérarchie. Qu'on en juge.

### Les réformes

Le Grenelle renforce les pouvoirs existants et en crée de nouveaux. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, formés au management, sont désormais aptes à évaluer les compétences des enseignants, voire à recruter.

L'activité des professeurs sera pilotée par un « projet avec contrat d'objectifs », en lien avec l'autorité académique et contrôlée par des « co-pilotes ».

Le Grenelle transforme les pratiques professionnelles. Les nouvelles compétences, centrées sur les fondamentaux, seront déclinées dans des guides de « bonnes pratiques » qui, si elles sont acquises, serviront pour l'avancement dans la carrière, pour candidater sur des postes à profil, etc.

Le Grenelle met fin à une rémunération commune. Plutôt que de revaloriser le salaire des enseignants, dont le point d'indice est gelé depuis des années, il introduit le salaire au mérite, « l'ancienneté continu[ant] de peser sur les promotions ».

On pourrait encore citer la fusion des CHSCT et des comités (cf. article sur le dialogue social) qui réduit les protections collectives. La création de contrats locaux d'accompagnement qui supprime tout cadre national pour les établissements REP qui en ont le plus besoin et traduit une privatisation rampante. Le désir d'étendre l'utilisation du numérique, avec une simple question : « Comment le numérique peut-il et va-t-il changer le métier d'enseignant ? »

Distribution sélective de primes, renforcement de l'emprise hiérarchique sont révélatrices de la vision gouvernementale des finalités du système éducatif, bien loin de celle des enseignants.

Anne-Marie Delcamp

## L'obstination du pouvoir

**Réformes de l'Éducation.** Depuis des décennies, les ministres de l'Éducation nationale y sont allés de leur réforme allant toutes dans le même sens.

La dernière réforme du lycée de Jean-Marie Blanquer n'est jamais allée aussi loin que les précédentes dans la destruction de l'Éducation nationale. Même Allègre n'avait pas réussi à « dégraisser le Mammouth » à ce point-là malgré son ambition affichée. Le lycée Blanquer a remplacé les séries L, ES et S au profit de parcours individuels avec des enseignements de spécialité, pas toujours assurés dans l'établissement d'origine. Ce qui conduit à la mise en concurrence des établissements et renforce leur autonomie. Le nouveau bac prévoyait l'entrée du contrôle continu dans la note finale à hauteur de 10%, plus trois sessions d'épreuves communes (30%). Les épreuves communes n'ayant pu être organisées à cause de la pandémie, le bac 2020 a comporté 40% de contrôle continu.

Est-ce que la spécialisation précoce des élèves, l'autonomie des établissements et l'entrée du contrôle continu dans la note du bac sont une lubie de M. Blanquer ?

Que nenni ! Depuis des décennies, elles sont une obsession de tous les ministres de l'Éducation nationale. De rapports en commissions ou en colloques, souvent traduit(e)s en lois, il y a une cohérence sans faille, quelle que soit la couleur politique du gouvernement.

C'est surtout au début des années 1980 que l'idée du projet d'établissement prend forme et avec elle la spécificité de certains établissements. Après la commission Legrand, elle aboutira à la Renovation des collèges en 1984 qui généralise l'obligation de projet.

### Overdose de réformes

La réforme Bayrou, en 1995, fixe la dotation horaire par classe et non plus par élève, entraînant de sérieuses économies budgétaires et une augmentation des effectifs par classe.

La commission Fauroux de 1996 propose de rétablir le prof polyvalent, d'annualiser les services et introduit la notion de « survival kit », de savoir minimum. Il s'agit de réserver la culture à l'élite et de barrer à un certain nombre de jeunes l'accès à l'Université, trop encombrée.

Dans le rapport Pair en 1998 apparaît clairement le prof « méritant », une hiérarchie entre enseignants et un pouvoir accru aux chefs d'établissement. C'est ce qu'Allègre essaiera de mettre en place dans sa circulaire de rentrée de 1998. En pure perte. Les propositions Meirieu de 1998 reprennent les mêmes idées : annualisation, hiérarchisation, minimum culturel, projet d'établissement. On pourrait encore citer le rapport Thélot de 2004, le rapport Pochard de 2008. Et les nombreuses lois des différents ministres de l'Éducation qui, au fil du temps, sont parvenues à mettre en place qui la pluridisciplinarité, qui l'autonomie, qui le socle commun, qui la gouvernance locale, etc.

Mais force est de constater que c'est Blanquer qui a réussi à imposer le maximum de ces dérives libérales et à finir de casser l'Éducation nationale.

A-M. D

# L'école de la réforme Blanquer, école de la « défiance »

**Premier degré.** Les professeurs des écoles évoquent régulièrement, lors de témoignages poignants, leur mal-être. La réforme s'ajoute à la gestion de la crise sanitaire.

Cette réforme, adoptée pendant les vacances scolaires, en Juillet 2019, s'applique depuis deux rentrées scolaires. Elle revêt parfois les atours du « bon sens populaire ». Le ministre lui-même la présente ainsi : « La loi vise à garantir à l'issue de l'enseignement primaire la maîtrise des savoirs fondamentaux à tous les élèves : lire, écrire, compter et respecter autrui. ». Le texte de loi précise : « La formation des enseignants est revue. Elle est majoritairement consacrée aux savoirs disciplinaires fondamentaux et à la connaissance des valeurs de la République. Elle s'appuie sur les travaux de recherche portant sur les "méthodes pédagogiques les plus efficaces". Elle contient également deux mesures spectaculaires et peu contestables : l'une qui prévoit le dédoublement des classes de la grande section de maternelle au CE1, dans les REP (réseaux d'éducation prioritaire) et l'autre qui fixe l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans (26 000 élèves concernés au plan national), et obligation faite aux communes de financer ces classes dans l'enseignement privé. Il faudra aussi planer le drapeau tricolore dans les classes.



## L'apparence d'un « reprise en main »

Toutes les recherches pédagogiques menées pendant des dizaines d'années sont oubliées : « construction du savoir chez l'enfant », richesse de la « coopérations entre élèves », valeur du groupe classe, apport positif des cultures dans le pot commun de la journée scolaire, prise

en compte de l'élève et de sa personnalité dans sa globalité, « liberté riche et créative » de l'enseignant ou du groupe d'enseignants. La direction de l'institut de formation des maîtres, dorénavant, sera nommée par les autorités. Et les praticiens devront s'appliquer à remplir le « récipient élève » des savoirs fondamentaux. Lire, écrire et compter. Régres-

sion, quand tu nous tiens.

## L'épreuve du terrain dément les intentions affichées

« Pour l'objectif affiché des dédoublements, il aurait fallu 20 postes », « pour le passage promis à 24 élèves en grande section, CP et CE, il aurait fallu 40 postes », « Ces deux dernières années 16,5 postes de titulaires mobiles maladie (remplaçants) et on nous en propose 4 »... Déclarait le représentant du SNUIPP\* lors du dernier Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) à Perpignan annonçant les moyens pour la rentrée 2021. Quant au responsable local de la FCPE il déclarait : « L'égalité des chances et le droit d'apprendre et de s'épanouir d'une manière sereine et apaisée sont laissés de côté avec un tri scolaire et social des jeunes qui, malheureusement s'accroît sans relâche ». Il poursuivait : « Il faut remettre de réels moyens dans l'école et mettre l'enfant au cœur de son système scolaire, et déjà il faut y réfléchir ensemble ».

Michel Marc

\*SNUIPP syndicat d'enseignants majoritaire dans le premier degré.

## La privatisation en marche

**Orientation.** Les choix d'orientation, c'est compliqué pour les jeunes et leur famille. Le service d'orientation de l'Éducation nationale a pour fonction d'aider à ce travail, mais aujourd'hui, les choix libéraux tendent à le transférer au privé.

L'orientation est une tâche collégiale. Sont partie prenante les élèves et leur famille ainsi que les enseignants. C'est, dans tous les cas, une affaire complexe. Au cours des années 1970 s'est développé le service public d'orientation de l'Éducation nationale. Il consiste en un maillage de Centres d'information et d'orientation sur tout le territoire et d'un corps de Conseillers d'orientation psychologues, fonctionnaires de l'éducation. Ces conseillers, rattachés à un CIO, interviennent dans les collèges, lycées et universités afin d'aider élèves et étudiants à développer leur projet d'orientation. Les CIO accueillent gratuitement publics scolaires ou adultes.

Au fil des ans et des gouvernements successifs, acteurs de politiques libérales, et au nom de la sacro-sainte règle de réduction de la dépense publique, les services d'orientation ont régulièrement été mis à mal. Réduction du nombre des CIO, du nombre de postes mis au concours de COP. Des dommages allant de pair avec la marginalisation des COP au sein des établissements scolaires, avec pour conséquence un transfert des

tâches d'orientation sur les enseignants.

Les luttes constantes des personnels d'orientation, de concert avec les enseignants, ont permis d'atténuer les effets désastreux de ces réductions pour les élèves et les familles.

Depuis 2017, les COP forment, avec les psychologues scolaires un corps unique de psychologues intervenant de la maternelle à l'université. Satisfaction d'une ancienne revendication syndicale qui ne s'est malheureusement pas accompagnée d'une augmentation du nombre de postes. La situation est un psychologue pour 1500 élèves, seulement 5 postes mis au concours en 2020 tandis que le recours à des contractuels s'amplifie.

Aujourd'hui, la tendance est de plus en plus à la privatisation des actions touchant à l'orientation. Exploitant l'inquiétude des familles quant à l'avenir de leurs enfants, de nombreuses officines privées veulent mettre la main sur ce qui leur paraît un marché prometteur. Dans cette optique, sont oubliées au passage la déontolo-



## L'orientation en collège, lycée et université devient difficile par manque de psychologues rattachés aux CIO.

gie et la neutralité du service public. L'État lui-même encourage cette évolution en supprimant les CIO, ou en utilisant la décentralisation pour en changer la nature et les missions.

En cette période de crise sanitaire la pression s'accroît sur les Psychologues de l'éducation. Les circulaires sur « le bien être à l'école », « le stress des jeunes », le problème des décrocheurs, font qu'ils sont de plus en plus sollicités. Malheureusement les moyens ne suivent pas.

Nicole Gaspon

# Réhabiliter l'enseignement professionnel et technique

**Préjugé.** Trop souvent perçues comme le parent pauvre du système éducatif, les formations techniques et professionnelles peuvent se parer de belles réussites.

Pour les pouvoirs qui se sont succédé, au-delà des déclarations officielles, l'enseignement technique et professionnel est resté un parent pauvre qui n'a dû son développement qu'aux multiples mobilisations des parents, des enseignants, des professionnels, d'élus (certains...).

Si on regarde la situation du département, de nombreux établissements sont nés dans la douleur, que ce soit dans l'enseignement agricole (et pourtant l'agriculture est une de nos spécialités), que ce soit pour le tourisme (et pourtant c'est aussi une spécialité), pour le tertiaire (on a toujours fait la part belle au secteur privé), pour l'industriel (ce n'est pas une force locale, on a donc fait le minimum). Quant au supérieur, nous

satisferons de l'IUT et des BTS, fruits des pressions multiples des personnels.

Les formations techniques ont très souvent été perçues comme moins dignes que les formations générales, les orientations des élèves vers les filières professionnelles ont suscité peu d'enthousiasme, y compris dans certaines familles. Les gouvernements successifs ont organisé et organisent encore eux-mêmes la concurrence entre l'enseignement professionnel et les formations en apprentissage, parées de toutes les vertus. C'est moins cher que de construire des lycées professionnels.

Des éléments d'explication : les modèles sociaux qui privilégient les cols blancs aux bleus de travail, les in-

vestissements lourds nécessaires pour ces formations, les modèles pédagogiques à l'œuvre dans ces secteurs qui font passer les dimensions pratiques avant les approches théoriques, la prégnance des classes sociales sur les comportements scolaires.

La situation a bougé, l'enseignement professionnel et technique est en droit de se parer de belles réussites. Mais la vigilance doit rester de règle. L'intervention de tous les défenseurs du service publics est plus importante que jamais. L'exigence de la qualité, du plus haut niveau pour tous les jeunes est un principe fondateur d'une école démocratique.

J.-M.P.

## Réforme de l'apprentissage

**Entretien.** Pour Nathalie, formatrice et militante syndicale, les apprentis n'y trouveront pas forcément leur compte.

*On parle beaucoup de la réforme de l'apprentissage. C'est quoi cette réforme ?*

Cette réforme touche à de nombreux domaines :

D'abord, il n'y aura plus besoin d'une autorisation du Conseil Régional ni d'un avis de l'Éducation Nationale pour ouvrir une formation ou un CFA.

Tous les organismes de formations déclarés et certifiés pourront ouvrir toutes les formations qu'ils veulent.

Sans limite, mis à part un label qualité nécessaire pour être financé par les branches par l'intermédiaire des opérateurs de compétences. (OPCO)

Dans une pure logique de concurrence commerciale, sans régulation publique et sans souci de l'intérêt général.

*Mais pour les apprentis au moins, il y a des progrès ?*

Ce n'est pas si simple ! Les apprentis vont bénéficier de quelques aides nouvelles (au permis de conduire par exemple).

Et en général, les apprentis vont bénéficier d'une petite augmentation de salaire.

Par contre, les apprentis de plusieurs branches, vont devoir travailler jusqu'à 10 heures dans une journée ou 40h dans la semaine si leur patron le décide.

Quand on connaît les risques professionnels dans certains métiers, on peut être inquiet pour leur santé et leur sécurité.

*Donc pour nos apprentis le bilan est plutôt négatif ?*

Oui ! Clairement ! Les fédérations patronales ont obtenu ce qu'elles voulaient.

*Concrètement, qu'est-ce qui va changer avec la réforme en termes de qualité de la formation professionnelle ?*

La concurrence, toujours elle, va conduire à concentrer les moyens non pas sur l'enseignement ou l'accompagnement des jeunes, mais sur la comm', le marketing, etc. Au détriment de la qualité de notre travail dans notre cœur de métier. L'émancipation des jeunes ne sera plus l'objectif prioritaire. C'est la notion de bénéfice qui l'emporte sur tout le reste.

*C'est-à-dire ?*

Et bien par exemple un CFA constituera son offre de formation en fonction de la demande des entreprises et de la rentabilité qu'il y trouvera. Il s'agit de répondre avant tout au besoin de l'entreprise pour survivre et l'entreprise demande à ce que son apprenti soit formé à la tâche et pas au métier. Le jeune devient un professionnel dans son entreprise formatrice mais plus un professionnel de son secteur d'activité. Le « client », parce que c'est le langage d'aujourd'hui, celui de ce nouveau monde dans lequel la formation professionnelle est devenue concurrentielle, le « client » d'un CFA ce n'est plus le jeune, c'est son patron.

Anne Guichet

## Dialogue social ?

**Protections collectives.** La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 modifie profondément le rôle des instances paritaires.

Le but des CHSCT était de favoriser le dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés sur des questions de santé et de sécurité. Dès 2017, les ordonnances Macron sur le code du travail suppriment les CHSCT dans le secteur privé, les délégués du personnel et le comité d'entreprise pour les fusionner dans une instance unique : le comité social. Dans la fonction publique, la loi du 6 août 2019 prend modèle du privé et fusionne les comités techniques et les CHSCT en un seul comité social. Au sein du comité social, une commission « santé, sécurité et conditions de travail », reprendra les compétences des actuels CHSCT mais elle ne sera mise en place que dans les collectivités de plus de 200 agents, ce qui en exclut un grand nombre. Pour la CGT il s'agit d'un « véritable retour au passé en matière de santé au travail ».

### Les Commissions administratives paritaires

Jusqu'ici les CAP étaient composées de représentants de l'administration et du personnel siégeant à « parité ». Elles donnaient un avis préalable sur les décisions de mutation, d'avancement, de promotion, de détachement, etc. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elles ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion. Leurs seules compétences sont désormais recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents (licenciement, mesures disciplinaires, refus de titularisation, de formation, de temps partiel, etc.). Ces deux exemples montrent la volonté gouvernementale de démanteler les protections collectives et de faire taire tout dialogue social. A moins que sa conception du dialogue social se résume à laisser parler les salariés et prendre des décisions sans tenir compte de leurs paroles.



A-M D

# Une réforme trop discrète pour être honnête...

**Réforme.** La secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire est bien en peine pour cacher que cette réforme vise à casser ce système.

La politique d'Éducation prioritaire se fonde sur une carte de réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Deux types de réseaux existent : les Réseaux d'Éducation prioritaire+ (REP+) qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales et les REP, plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'Éducation prioritaire.

À la rentrée 2020, 1 093 réseaux composaient la carte de l'Éducation prioritaire : 729 collèges et 4 195 écoles en REP, 363 collèges et 2 456 écoles en REP+. Au total, plus de 1,7 millions d'élèves bénéficient de ces différents dispositifs où les enseignants disposent de conditions particulières d'exercice permettant de faciliter le travail collectif et la formation continue.

## Déshabiller l'éducation prioritaire

Le gouvernement a engagé une réforme du dispositif dont Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, a expliqué les objectifs : « Des écoles orphelines aux lycées professionnels, en passant par les établissements les plus isolés, nous souhaitons élargir la carte de l'éducation prioritaire [...]. Cela répond à un véritable besoin de justice sociale ». Dans un premier temps, la secrétaire d'État a décidé de mettre en place l'expérimentation de Contrats locaux d'accompagnement (CLA) dans trois académies. Et, si à terme, l'essai est jugé satisfaisant, ces contrats prendront le pas sur les actuels REP.

Mais la contractualisation des moyens de l'Éducation prioritaire que supposent les CLA dissimule mal une réduction massive de ces moyens. Ainsi, l'expérimentation des CLA à la rentrée 2021 concernera 99 écoles, 33 collèges et 40

lycées. Et seulement 3,2 millions seront consacrés à cette expérimentation, c'est-à-dire près de 18 600 euros en moyenne par structure. Si on étend ce budget à chaque établissement de l'actuelle éducation prioritaire, on parvient à 144 millions d'euros quand le budget de l'Éducation prioritaire était de 1,4 milliard

d'euros, en 2017. De plus, comme le craint Jean-Yves Rochex, spécialiste de la question et membre du conseil scientifique de l'Observatoire des zones prioritaires, « c'est la fin du pilotage national de l'Éducation prioritaire ».

René Granmont



Parviendra-t-on à préserver l'Éducation prioritaire ?

## L'école de la réussite ?

**Éducation.** École inclusive, harcèlement scolaire, autant de sujets de préoccupation des enseignants, des parents mais aussi des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN). Rencontre avec Carmen Esclopé, présidente de l'Union des DDEN66.



La reconnaissance du handicap reste à conquérir.

### Quelle est la fonction des 140 DDEN participant à la vie des écoles du département ?

Le premier texte fondateur de la mission du DDEN est dans la loi Goblet de 1886 qui organise l'enseignement public. Membre de droit du conseil d'école, le DDEN est à la charnière entre l'école et la commune, les enseignants et les parents. Médiateur bénévole, il est nommé par le directeur académique sous couvert du préfet. Sa fonction s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire.

### Depuis septembre 2019, l'intégration des élèves en situation de handicap à l'école est devenue la règle, on parle alors d'école inclusive, qu'en pensez-vous ?

Si le droit à l'éducation constitue un droit absolu, sans limites, il exige justement que nous soyons capables de réfléchir à celles de l'inclusion. Nous avons voulu connaître la réalité du terrain. Malgré la pandémie, en 2020, ce sont près de 150 enseignants du premier degré qui ont répondu à un questionnaire. Une évidence : l'enfant en situation de handicap ne dispose pas toujours du soutien dont il a besoin. Des constats quasi unanimes : la méconnaissance du handicap, le manque de formation des enseignants et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), la nécessité absolue de la présence de l'AESH et le

regret de voir que certains élèves n'en ont pas. Et que dire de plusieurs élèves en situation de handicap dans une même classe aux effectifs lourds. Est dénoncé aussi le manque d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dispositifs spécifiques avec des personnels spécialisés qui devraient permettre, à certains moments de la journée, le retour de l'élève dans une classe ordinaire. Mais qu'en est-il exactement ? Vouloir faire l'inclusion de tous à l'école sans les moyens humains et financiers avec des structures adaptées est un leurre.

### Le harcèlement scolaire prend de plus en plus d'importance, quel est votre sentiment ?

L'école est le reflet de la société. Pourquoi ne subirait-elle pas les maux rencontrés dans la société actuelle ? Il y a toujours eu des moqueries, des petites disputes, mais autre chose est le harcèlement bien présent aujourd'hui. Est-ce parce que les personnels sont peu préparés ? Les parents moins armés ? Une administration plus frileuse ? Les DDEN ont été sollicités pour une formation par l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) et interviennent à la demande dans les classes. Nous n'en sommes qu'au début mais voir la souffrance des enfants, tant des harcelés que des harceleurs, nous interpelle.

Propos recueillis par Michèle Devaux



# Apprendre à faire société

**La mixité scolaire.** *Alors que l'école est le creuset de la République, on n'y retrouve pas la mixité sociale. Comment faire société si nous ne sommes pas capables de vivre ensemble ? C'est la question que nous avons posée à Jean-Paul Bareil, secrétaire départemental FSU66.*

La mixité scolaire dépend d'une volonté politique. Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation jusqu'en 2017, avait mis le focus sur la mixité, et suscité des relais dans les territoires. À l'arrivée de Blanquer, l'État s'est totalement désengagé, sans la moindre incitation à réfléchir sur la mixité. La seule volonté des acteurs locaux n'a pas suffi.

Avec les lycées internationaux, on construit le lycée d'élites, établissements d'excellence dont l'objectif occulte la mixité sociale.

On part d'un constat sur la ville de Perpignan : sur 8 collèges, 6 sont dans le réseau d'Éducation prioritaire, dont 2 sont particulièrement ghettoïsés. C'est un vrai problème, la ville s'est paupérisée de manière importante. On assiste à un contournement de carte scolaire par l'enseignement privé. On compte 40% des collégiens de Perpignan dans le secteur privé.

## Comment réussir une mixité sociale quand toute une ville est enclavée ?

La volonté de mixité scolaire doit absolument s'inscrire dans une politique de la ville ambitieuse. Il s'agit de savoir si l'on développe l'entre soi ou le vivre ensemble.

La FSU66 a mis en chantier il y a quelques années une réflexion sur la situation de la ville. Nous avons interpellé le Conseil départemental et l'Éducation nationale



avec plusieurs propositions. Il y a eu alors une volonté du Conseil départemental pour réfléchir autrement à la carte scolaire, une nouvelle sectorisation en intégrant la périphérie à la ville. Le transport des populations a été étudié.

Les élèves de Pollestres sont partis de Toulouges à Sévigné, collège REP, ce qui a été très mal vécu localement. Le collège Camus, particulièrement dégradé, doit être reconstruit.

Le secteur de Camus est mixte socialement, mais ne se retrouve pas dans la population actuelle du collège. L'effet collège neuf peut être un levier.

L'offre de formation à Jean Moulin, avec les options, classe CHAM, section sportive, partenariat Casa musicale, fait que la population globale est davantage mixée. Le projet joue sur l'offre éducative qui peut générer un brassage, mais c'est compliqué de le faire partout. Quelle mixité dans les classes ? Le vivre ensemble se développe-t-il à Jean Moulin ? Beaucoup de questions restent en suspens.

## Dans ce contexte verrouillé, comment agir au niveau syndical ?

Cette thématique est aujourd'hui davantage présente, notre réflexion a été associée aux projets d'ouvertures d'établissements. Par exemple, le projet de collège à Clair, dès le départ, a intégré une SEGPA, un internat.

Mais les difficultés sont grandes, les orientations actuelles de l'Éducation nationale, sont un frein à toute réelle ambition, les dotations octroyées en témoignent...

Dans une société très clivée, si l'École n'est pas responsable de tout, elle a une responsabilité dans la construction de notre volonté de vivre ensemble !

Propos recueillis par Evelyne Bordet

## L'école en commun

**Système éducatif.** *Face aux immenses défis lancés par les crises économiques, sociales, démocratiques du système capitaliste les communistes appellent à une refonte totale de l'école.*

Aujourd'hui, dans notre société, le savoir joue un rôle de plus en plus important. Pour répondre à cette exigence croissante, les communistes proposent de transformer totalement le système éducatif, fonder une véritable école de l'égalité permettant à toutes et tous de s'approprier les savoirs.

Si le code de l'éducation affirme que « tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser », les politiques scolaires mises en œuvre depuis des décennies n'ont fait qu'aggraver les inégalités. Il faut modifier en profondeur la structure du système scolaire pour en finir avec l'élitisme camouflé derrière une pseudo « égalité des chances », et donner à tous les moyens de maîtriser les choix individuels et collectifs auxquels chacun est confronté dans sa vie de personne, de citoyen, de travailleur.

Cela veut dire refonder l'école en prenant pour référence l'élève qui n'a que l'école pour réussir, en construisant des

programmes ambitieux outillant intellectuellement tous les élèves à égalité. Ce qui implique d'en finir avec la distinction entre le « socle » et les programmes, de les élaborer démocratiquement, de développer la formation des enseignants et la recherche pédagogique.

Cela nécessite de donner à l'école les moyens dont elle a besoin : porter le budget de l'Éducation nationale à 7 % du PIB, limiter les effectifs par classe, massivement recruter enseignants et personnels, revaloriser les métiers de l'éducation.

### Gratuité et démocratie

Pour réaliser l'égalité dans le système éducatif, il faut rétablir une carte scolaire démocratiquement élaborée, imposée à tous, homogénéiser l'offre de formation en collège et au lycée avec une carte nationale des formations, mettre en place une gestion démocratique des établissements, basée sur la coopération et la complémentarité.



Les politiques scolaires mises en œuvre depuis des décennies n'ont fait qu'aggraver les inégalités.

Il faut aller vers la gratuité complète de toutes les composantes de l'éducation, obligatoire ou non : devoirs, restauration scolaire, sorties, transport, fournitures scolaires manuels, ...

Pour enseigner des savoirs plus complexes à tous les enfants, il faut plus d'école : garantir la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans pour tous, garantir la scolarité dès 2 ans pour ceux qui le souhaitent, sortir de l'impasse des rythmes scolaires en rétablissant la demi-journée d'école supprimée en 2005, et pour le permettre, avoir plus de maîtres que de classes.

Pour que les apprentissages aient plus

de sens pour tous les enfants, il faut profondément transformer les contenus et les pratiques du système éducatif, donc reconstruire une véritable formation continue et redonner du temps aux enseignants pour leur rendre la maîtrise de leur métier.

Enfin, il faut développer l'intervention des personnels, des élèves, des parents dans toutes les instances où est définie la politique éducative. Ce qui implique de prendre en compte l'avis des personnels éducatifs, de créer un véritable statut de parent délégué, d'ouvrir des droits nouveaux pour les élèves.

R. G.

## En Català

## Comunicar!

...siusprau!



- Així doncs ja ets tot un adepte dels mitjans de comunicació moderns i virtuals!

- Què dius ara?

- No expliques que amb ocasió del confinament i altres tocs de queda la gent a descobert els intercanvis amb WhatsApp? i me sembla que fins i tot feies valer l'ajuda d'un filòsof que proposava de canviar lo de la distànciació social per «distànciació física», i ja està!

- Heu, no es pas lo que volia dir, i l'Etienne Klein no fa pas cap mena de propaganda ni per això ni per les xarxes socials en general, al contrari. I en diu coses molt interessants.

- Com per exemple?

- Per exemple el fet que preguntes i respostes més va i més han de ser com més curtes millor. I sobretot senzilles: sí o no, blanc o negre; no hi ha ni espai ni temps per matisar...

- Ho és que tot sembla que hagi d'anar sempre més ràpid, que encara no s'ha acabat amb una qüestió que ja s'han planteja una altra...

- A propòsit d'això, també diu en algun altre lloc que es demana als investigadors que responguin, d'una manera clara i sense ambigüitat, quan justament buscar, investigar, és acceptar de no trobar, o bé d'haver de proposar respostes parcials, insegures... que poden anar canviant mentre les investigacions van avançant.

- Bé, mes malgrat tot hi ha veritats fermes i segures...

- Sí, però fins la formulació de la veritat més assegurada no pot ser dita amb quatre paraules, necessita ser explicada... parlem és clar de l'espai de lo que en diuen ciències humanes, de lo que tracta de la vida individual, social, de la Història...

- De fet, sovint les apreciacions sobre una xarxa com «feisbuç» per exemple, són molt breus... i brutals...

- Sí! Mes el mateix Klein explica que ha passat moltes vegades que trobant-se amb algú que s'havia mostrat agressiu en un d'aquests comentaris, s'ha mostrat més comprensiu, i finalment amable cara a cara!

- O sigui que utilitzar els intercanvis virtuals perquè no... mes amb la condició d'apropar-se com més i com mes sovint millor!

C&amp;C



Habilitat a la parution de vos annonces légales. Contactez-nous par mail : [legales@letc.fr](mailto:legales@letc.fr)

Plus d'articles à découvrir sur le site [www.letc.fr](http://www.letc.fr)

suivez-nous sur



# Les communistes au soutien des étudiants

**Samedi 27 mars, les communistes des P.-O. étaient sur le pied de guerre dans tout le département pour sensibiliser la population aux situations d'extrême précarité des étudiants, et collecter denrées alimentaires et produits d'hygiène afin de leur manifester concrètement leur solidarité. Pas moins de 3 tonnes de produits leur seront remises au plus tôt, en partenariat avec l'Union des Etudiant.e.s communistes.**



À Argelès-sur-Mer.



À Cabestany.



À Prades.



À Perpignan.

## La solidarité existe, il faut la rencontrer !

**Argelès-sur-Mer. Action de solidarité avec le monde étudiant, impressions d'un militant.**

Les actions de solidarité sont attendues et approuvées par une majeure partie du corps social. L'accueil qui nous est fait le montre. La direction du magasin Carrefour a largement facilité cette initiative, proposant des emplacements bien visibles à l'extérieur du magasin pour nos présentoirs, prenant des photos et diffusant en continu des appels à la solidarité avec les étudiants. L'accueil est excellent, pratiquement aucun refus de tract, mais un peu de surprise de la part de celles et de ceux qui n'ont pas l'habitude de voir des communistes présents. Les camarades étaient déjà au marché ce matin, et font état d'un accueil plus froid, avec peu de monde un mercredi de semaine.

Ici, la population est plutôt jeune et défavorisée. Un premier constat : ce sont les plus en difficulté qui donnent le plus, en s'excusant souvent de ne pas pouvoir faire davantage : un paquet de semoule, une brosse à dents, six paquets de pâtes... mais on ressent aussi de la solitude, et pas mal de délégation de pouvoir : « Est-ce que vous

faites des choses pour les personnes âgées ? » Une jeune femme enceinte accompagnée de deux enfants demande ce qu'on fait pour les femmes seules. Un homme d'une quarantaine d'années, seul avec un ado à charge, nous dit son quotidien d'assistant de vie scolaire éclaté sur trois établissements, chacun dans une commune différente. Il n'apparaît dans aucune liste de personnels, n'a aucun droit, ses frais de transport sont à sa charge. Un étudiant s'informe de ses droits. Personne ne semble s'être soucié jusqu'ici de les lui expliquer. Une élève infirmière voudrait bénéficier de la solidarité sans passer par le CROUS. Un monsieur d'un certain âge, « fils de communistes », tient un discours confus où tout en saluant notre solidarité il conspuie les immigrés qui ne travaillent pas, les permanents syndicaux et les responsables des partis politiques...

Il faudra revenir !

Jean-Michel Galano

# Une avancée pour les langues régionales

**Proposition de loi.** Les députés confirmeront-ils les modifications apportées par le Sénat au projet de loi sur les langues régionales ?

Depuis la loi Deixonne votée en 1951, première loi française autorisant l'enseignement des langues régionales de France, la lutte pour son application, puis son extension et enfin pour une vraie reconnaissance de ces langues, n'a jamais été un fleuve tranquille.

La France a bien signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 1999 mais ne l'a jamais ratifiée, ce qui la rend inapplicable et la range en queue du peloton européen dans ce domaine.

L'article 2 de la Constitution qui stipule que « le français est la langue de la

République » nuancé par l'article 75-1 « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » qui ne constitue pas un droit opposable, est un rempart toujours utilisé contre toutes les avancées significatives dans l'enseignement et l'espace public.

De nombreuses propositions de loi ont été déposées depuis des décennies mais toutes ont avorté tant les positions jacobines sont fortes à l'assemblée.

Une nouvelle opportunité s'offre aux défenseurs des langues régionales, sera-t-elle la bonne ? Le texte d'une nouvelle proposition de loi déposée par le député breton Paul Molac, examiné en première

lecture le 13 février 2020, a été modifié et enrichi par le Sénat le 10 décembre 2020 et doit arriver en 2ème lecture à l'Assemblée nationale le 8 avril 2021.

## La sortie du tunnel ?

Le Sénat a surpris en mettant en échec les restrictions du porte-parole du gouvernement sur ce sujet, le ministre Jean-Michel Blanquer. Le sénateur communiste Pierre Ouzoulias y a particulièrement contribué. Qu'en sera-t-il à l'Assemblée ?

Localement, le Sioccat (syndicat intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane), l'Aplec, Ar-

rels, ont sollicité les députés pour qu'ils émettent un vote favorable et mobilisent leurs collègues.

Qu'apporterait cette loi pour la langue catalane ? Une meilleure reconnaissance, la protection d'un riche patrimoine, un statut indispensable pour son enseignement permettant d'élargir l'offre actuellement très insuffisante. Au-delà de l'enrichissement culturel qu'apporte toute langue, plus qu'ailleurs peut-être, le catalan contribue aux échanges, à de nouvelles opportunités professionnelles et à la cohésion sociale du territoire.

P.M.

## Une élection municipale retardée

**Municipales.** La ville de Saint-Paul-de-Fenouillet a connu pendant des mois une situation exceptionnelle après l'annulation de l'élection municipale de mars 2020 et le report à deux reprises du scrutin.

Bien que l'équipe municipale sortante conduite par Jacques Bayona ait été réélue avec plus de 68%, l'oubli de mentionner la nationalité allemande d'une colistière sur le bulletin de vote a permis à l'équipe battue de faire annuler l'élection par le tribunal administratif. C'est une délégation spéciale qui a géré les affaires courantes depuis mars 2020.

Le village représentant plus de 20% des délégués communautaires, tous les projets concernant la commune n'ont pu être validés.

A la suite des élections du 14 mars, l'équipe de Jacques Bayona a été réélue avec plus de 53% des suffrages dans une configuration différente car, à l'issue du recours, une nouvelle liste s'était greffée. Celle-ci, bien que se présentant apolitique, était surtout l'émanation des partisans du RN et a réalisé un score de plus de 30%.

Vendredi 19 mars, Jacques Bayona a été reconduit dans son poste de maire et, s'est de suite mis au travail avec son équipe pour rattraper le retard sur l'avancement de ses projets.

Outre les dossiers emblématiques comme l'étude centre bourg qui va permettre la réhabilitation du cœur de ville, il est à noter une superbe initiative : rendre hommage à un grand peintre allemand, Otto Freundlich, pourchassé par les nazis en 1940, qui était venu se réfugier dans la commune avant d'être arrêté, déporté et tué par les Allemands. Une plaque commémorative a été posée sur l'ancien hôtel Galamus, où logeait l'artiste

Comme le dit Lola Beuze, conseillère départementale, « à la suite de cette coupure il faut maintenant que la vie municipale puisse reprendre, pour le plus grand bien des habitants ».

Dominique Poirot



Après deux élections la vie municipale reprend.

© Babsy.wikipedia.

## Débrayage à Médipôle

© Frédéric Ferrera création.



Mardi 30 mars, les soignants de la polyclinique ont débrayé pour protester contre le projet de suppression de leur prime d'intéressement acquise depuis plus de 15 ans, alors que des travaux sont en cours pour augmenter le nombre de lits... et les bénéficiaires.

## Le monde du travail et le (F)R N

**Vigilance.** Les organisations syndicales se rassemblent dans VISA 66.

VISA 66 est né. C'est la nouvelle que ce mercredi 26 mars ont annoncé les syndicats des P.-O.

CGT, CNT, Confédération paysanne, FSU et Solidaires ont décidé de rejoindre l'association nationale VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) et de créer VISA 66. Pour la FSU qui recevait les membres de Visa et la presse, le monde du travail n'a rien à attendre de bon de l'extrême droite d'où la mobilisation actuelle. Elle est d'autant plus salutaire que les scores élevés du FN puis du RN dans le département depuis plus de 30 ans, l'élection de Louis Aliot à la mairie de Perpignan, montrent que cette dérive d'extrême droite s'est installée durablement et dangereusement dans notre société.

Un responsable CGT constate une progression des idées d'extrême-droite dans le monde du travail qui opposent les travailleurs entre eux. Ce n'est pas un hasard. Le gouvernement s'en sert pour renforcer sa politique antisociale. L'obsession sécuritaire, l'appauvrissement culturel, le mépris des pauvres, la haine des migrants, la glorification de la France colonialiste et raciste contribuent à brouiller les esprits.

Les membres de Visa se sentent une responsabilité particulière au sein du monde du travail pour dénoncer, démasquer, combattre la pseudo orientation sociale que se donne le RN dans sa manœuvre de dédramatisation. Il s'agit, pour les organisations, d'un travail d'information, de formation et de mobilisation qui reste à préciser et à enrichir. Il importe de défendre, aux côtés des autres forces progressistes, les valeurs de la démocratie, de l'égalité, de la solidarité. Il n'est pas, non plus, sans lien avec l'annonce du RN de tenir à Perpignan son congrès dans les mois qui viennent.

JMP

# Un an de crise : le Département toujours mobilisé

**Conseil départemental.** Réunie en session publique le 29 mars, l'Assemblée départementale a fait le bilan de son action depuis le début de la crise sanitaire.

Depuis les premières mesures de confinement l'année dernière, tous les observateurs s'accordent à dire que les collectivités territoriales ont été en première ligne pour faire face à la crise sanitaire et sociale. Localement, le Département s'est organisé pour poursuivre son action au plus près de la population. Chef de file des solidarités, l'institution départementale a également fait office de renfort sur le champ sanitaire. Hermeline Malherbe a ainsi affirmé que, « depuis le début de la crise le Département accompagne et soutient nos concitoyens et concitoyennes ». En effet, de nombreux dispositifs ont été mis en place : maintien de l'ouverture des accueils sociaux, revalorisation du plafond d'aides d'urgence, distribution de masques, de colis alimentaires, expérimentation du RSA agricole, fonds de soutien aux associations, etc.

Pour Françoise Fiter, présidente du groupe communiste, « durant cette crise sanitaire nous avons fait la démonstration, n'en déplaise à celles et ceux qui



Les conseillers départementaux communistes vigilants et offensifs.

veulent le voir disparaître, de la pertinence de l'échelon départemental ». Alors que Thierry Delposo vantait au nom du groupe de droite les mérites du personnel soignant, Nicolas Garcia n'a pas manqué de rappeler que cette même droite, « le faisait gazer et matraquer hier quand il se mobilisait pour sauver l'hôpital ».

## De nouveaux projets

Lors de cette session publique, les élu.e.s départementaux ont approuvé l'idée de mener une réflexion sur la problématique de l'accès au soin. En s'appuyant sur l'Observatoire régional de la santé un premier état des lieux sera bientôt établi. A la suite de cette étude, le Dé-

partement lancera au second semestre 2021 une réflexion sur la création de nouveaux dispositifs. Le groupe communiste a porté à nouveau dans l'assemblée la proposition de centres de santé. « Ils sont une bonne réponse à la désertification médicale, aux demandes de la profession mais aussi aux évolutions des pathologies » a affirmé Françoise Fiter.

Cette session publique aura également été l'occasion pour les élu.e.s de pointer du doigt l'irresponsabilité de l'État dans la gestion de cette crise. Rémi Lacapère a notamment regretté que le gouvernement fasse « le choix de laisser une partie de la population dans la pauvreté » avant de demander que les jeunes de moins de 25 ans aient accès au RSA. Edith Pugnet, elle, a apporté le soutien des élu.e.s communistes au monde de la culture qui se mobilise : « La culture est vecteur d'émancipation humaine et c'est pour cette raison qu'avec la majorité départementale nous travaillons à ce que chacun et chacune puisse y avoir accès et la pratiquer ».

D.A.

## Mobilisé.es pour le climat



Dimanche matin, veille de l'examen de la loi Climat et résilience, à Perpignan comme dans de nombreuses villes de France, avait lieu une marche pour le climat. Plusieurs centaines de personnes se retrouvaient place de la République à l'appel de *Citoyens pour le climat* et *Alternatiba*, avant de défilé en ville avec des arrêts (animés) devant les permanences des députés. Un floraison de slogans, humoristiques, poétiques mais toujours offensifs se lisaient sur des pancartes improvisées, ils exigeaient la nécessaire transition écologique.

Au micro, une intervenante dénonçait l'inaction du gouvernement Macron face à l'urgence climatique et la mascarade qui a fait suite à la convention citoyenne. Les émissions de CO2 ne baissent pas, la réduction des gaz à effet de serre n'est pas atteinte, le gouvernement ignore les rapports du GIEC. Il importe donc de poursuivre la mobilisation pour exiger une loi climat à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui.



## Le souvenir de Rose Blanc toujours là



Samedi dernier, à l'initiative de Femmes solidaires et de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, se tenait l'hommage à Rose Blanc. Autour de Nicole Rey, présidente de la *Fondation pour la mémoire de la Déportation*, militant.es, élu.es, dont Agnès Langevine, Françoise Fiter, Rémi Lacapère. On notait aussi la présence de deux élus RN de la ville, plutôt déplacée dans cet hommage à une jeune femme communiste, résistante, morte à Auschwitz. Dans son intervention, Nicole Rey saluait le courage et l'engagement de Rose Blanc, son combat aux côtés des Républicains espagnols, comme ses multiples actions dans la Résistance. Elle soulignait également l'engagement féministe de Rose et de ses camarades qui a ouvert la voie au droit de vote des femmes après la guerre. Se souvenir de Rose, ce n'est pas regarder le passé mais nourrir notre vigilance d'aujourd'hui quand refont surface les idées nauséabondes du fascisme, les ferments de la haine et du racisme.

# L'USAP invente le rugby à XIV

**Rugby à XV. En infériorité numérique toute la II<sup>e</sup> mi-temps, les Catalans s'imposent à Grenoble (XX-XXVIII)**

Les chiffres romains sont sur la sellette et pourraient bientôt disparaître, profitons encore de leur dernier (?) soupir ! Dans le département nous connaissons le rugby à XV, le rugby à XIII qui fut un temps baptisé jeu à XIII. Le nouveau jeu de l'USAP est de se retrouver à XIV depuis III matchs et de l'emporter à l'extérieur dans cette nouvelle configuration. Charles Géli à Angoulême, Shahn Eru à Oyonnax, Sadek Deghmache à Grenoble ont successivement vu rouge lors de récents déplacements des Catalans. Est-ce pour les sang et or une autre façon de se resserrer, de puiser une motivation supplémentaire ou bien de montrer à l'adversaire qu'une infériorité numérique ne les empêche pas de l'emporter en terre ennemie, de marquer l'esprit de tous les clubs du championnat ? Ce pourrait être un cocktail de tous ces ingrédients. Gerald Bastide, l'entraîneur de la défense, aurait tendance à ne pas démentir ces affirmations : « Il ne faut pas qu'on

prenne l'habitude, mais en tout cas, dans l'état d'esprit et tactiquement on arrive à trouver les bons moyens pour gagner ces matchs ». Mais d'où naissent ces cartons rouges ?

## L'USAP particulièrement surveillée

Les deux derniers cartons rouges généralement distribués aux Catalans étaient au départ deux jaunes qui se sont colorés en rouge selon le bon vouloir de l'arbitre vidéo dans un cas ou de l'arbitre central dans l'autre. Après maintes palabres et pertes de temps bien entendu. Pour le geste de Shahn Eru à Oyonnax, de nombreuses exclusions définitives pourraient être prononcées, pour le même motif, au cours d'une même journée de championnat. Très souvent un jaune, parfois même... rien du tout. Vous avez parlé de pifomètre ? Ouais. Quant à l'exclusion de Sadek Deghmache, l'arbitre central M. Hourquet n'avait pas vu le geste alors qu'il s'est produit à un

mètre de lui et qu'il n'était pas masqué (gestes barrières?). L'arbitre vidéo propose un carton jaune. Un débat entre les deux arbitres s'engage. L'arbitre central annonce que ce sera rouge car la trepijada est réalisée sur le mollet près du genou et qu'on ne chipote pas pour quelques centimètres. M. Hourquet n'est pas prof d'anatomie mais... prof de maths. Le geste d'antieu du joueur qui s'est fait piétiner n'a, lui, pas été signalé auparavant. Deux poids, deux mesures. Mais ce sont souvent les Catalans qui font office de voyous. Heureusement que le jeu qu'ils produisent enchante, même au-delà de la Catalogne.

## Les jeunes source de vie du club

Après le match, certains supporters de Grenoble ont rendu hommage à leurs bourreaux : « Beau match, les plus forts, et de loin en maîtrise, l'ont emporté » ou encore : « L'USAP n'a pas eu besoin de forcer pour nous battre » ou

mieux : « Nous sommes loin du niveau de l'USAP ». Or à l'intersaison les spécialistes rugby avaient pronostiqué que Grenoble finirait premier. À Biarritz, secoué par une crise, le supporter reste lucide : « Le scénario est assez clair, boulevard Top 14 pour l'USAP. Un accident majeur verrait Vannes leur damer le pion ». L'USAP est-elle au-dessus des autres équipes ? Sans conteste il est aisé de répondre oui... mais lorsque les Catalans arrivent à régler les problèmes de conquête et de discipline. Les jeunes... avant de les voir quitter le club, savent se hisser au niveau des plus anciens. En résumé « une jeunesse triomphante » selon Paul Foussat, ancien demi de mêlée puis entraîneur de l'USAP.

Printemps et terrains secs ne peuvent que favoriser le jeu des Catalans. Rendez-vous est pris pour la demie du... XXIX mai !

Jo Solatges

## - annonces légales - annonces légales - annonces légales -

SCI POL SCI au capital de 1000 € Siège social: 224 Rue Des Escarceliers 34080 Montpellier 498792993 RCS MONTPELLIER. L'AGE du 01/03/2021 a décidé : de transférer le siège 59 Rue Beausejour 66000 Perpignan à compter du 01/04/2021. Gérant : Jean Francois Grasset, 59 Rue Beausejour 66000 Perpignan Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers Durée : 99 ans. Dépôt RCS PERPIGNAN.

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 2 mars 2021, il a été constituée une SARL dénommée : AER

Objet social : Coaching individuel en vision accompagnant les entreprises dans la création d'identité digitale et la stratégie marketing. Coaching collectif style académie autour du marketing de soi. Toutes prestations de formation liées à l'objet social. Création d'événements physiques liés à l'objet social, développement d'une marque de vêtements et accessoires business, gestion, animation et développement d'espaces de travail partagés.

Siège social : 68 Avenue Maréchal Joffre 66740 Saint Genis des Fontaines.

Capital : 1.000 euros, Variabilité du capital : capital minimum : 100 euros ; capital maximum : 1.000.000 euros.

Gérance : Mme Andréa Pouteau demeurant 68 Avenue Maréchal

Joffre 66740 Saint Genis des Fontaines.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de

PERPIGNAN. Pour avis

### LYA AUTOMOBILES

**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 21 rue François Rayer**  
**77160 PROVINS**  
**849 104 435 R.C.S. MELUN**

Aux termes du P.V. de l'A.G.E. du 01/03/2021, il résulte que :

Le siège social a été transféré, à compter du 01/03/2021, de 21 rue François Rayer - 77160 PROVINS, à 20 Rue Jean Monnet - 66750 SAINT-CYPRIN

Pour information :

Objet social : L'achat et la vente de voitures et véhicules légers neufs et d'occasion,

Durée : 99 années jusqu'au 13/03/2118

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro SIREN 849 104 435 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PERPIGNAN.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis,

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jérôme SPITERI, Notaire Soussigné de la Société Civile Professionnelle « Philippe SARDA, Jérôme SPITERI, Aude XABÉ-POIRIER et Jérôme de ZERBI », titulaire d'un Office Notarial à PERPIGNAN (66000) 44, Rue Hector Guimard, le 25 février 2021 a été constituée une société par actions

simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MB IMMO

Siège social : RIVESALTES (66600), 6 avenue Gambetta.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

La société a pour objet, en France et à l'étranger directement et indirectement :

Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, conseils en relation publique, marketing, conseils et missions auprès des entreprises,

L'exploitation de toute agence immobilière, et notamment la transaction sur les fonds de commerce, les entreprises, les locaux commerciaux ou professionnels,

D'une manière générale, l'achat, la location, la sous location et la vente mobilière et immobilière de biens d'autrui,

La réalisation pour le compte de tiers de toutes prestations de services, d'assistance technique et commerciale,

L'exploitation de toutes entreprises de courtage, de conseil en assurance, en placement financier,

Le conseil, l'étude, l'assistance pour la mise en place et le lancement de projet commercial, ou industrie, les études de marché,

Le conseil et l'organisation de réseaux commerciaux ou de distribution, en management,

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Inaliénabilité des actions :

Les associés fondateurs entendant que les actions soient inaliénables pendant une durée de CINQ années.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> JANVIER et se termine le 31 DECEMBRE de chaque année.

Président : Monsieur Jonathan Raymond Aimé PARISI demeurant 6 rue Elise Deroche - 66530 CLAIRA.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN

Pour avis

Le notaire.

Par acte SSP du 04/03/2021, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JJ HATIER

Objet social : Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion

Siège social : 11 Chemin du Rec, 66510 Saint-Hippolyte.

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans

Président : M. HATIER Jean Jacques, demeurant 2 Avenue des Acacias, 31120 Roques

Admission aux assemblées et droits de votes : Admission aux assemblées et droits de votes : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables

Immatriculation au RCS de Perpignan

Rectificatif à l'annonce parue le 26 février 2021 dans Le Travailleur Catalan relatif à la société SUMACAS PERPIGNAN MERCADER. Mention rectificative : a constaté la démission de M.DA COSTA Victor de son mandat de gérant, au lieu de Jean-Marc Zammit....»

### SCI MOYAJASA

**SCI au capital de 100 €**

**Siège social :**

**81 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND, 66000 Perpignan**  
**520 232 786 RCS de Perpignan**

L'assemblée générale extraordinaire du 13/02/2021 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. Robert GORDON, à compter du 13/02/2021.

### SCI MGD

**Capital de 100 euros**

**Siege 39 bis rue du grenache 66380 Pia**  
**N° en cours d'acquisition**

Aux termes de l'assemblée générale du 29/03/2021 à 16h, il a été pris acte de nommer en qualité de gérant, à compter du 29/03/2021 : Monsieur Minon Jimmy demeurant 39 bis rue du grenache 66380 Pia.

Le gérant Mr Minon

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le Travailleur CATALAN N°3873, le 19/03/2021 concernant la SAS LES PATIOS CATALANS 66, il fallait lire à propos de l'objet social : L'activité de Maîtrise d'œuvre et le conseil dans le domaine de la construction et de la rénovation et plus généralement dans les domaines relatifs à l'habitat. La maîtrise d'œuvre de chantiers. L'achat/revente de tous éléments susceptibles de participer à la réalisation des projets susvisés.

Pour insertion

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le Travailleur CATALAN N°3866, le 29/01/2021 concernant la SASU BOUVIA CONCEPT STORE, il fallait lire à propos de la dénomination : BOUVIA CONCEPT STORE à la place de BOUVIA CONCEPT STORE.

Pour insertion

# Un réalisateur « militant » du cinéma disparaît...

**Hommage.** Réalisateur, scénariste, producteur et écrivain français, président de l'Institut Lumière, Bertrand Tavernier laisse un grand vide.

Le 25 mars dernier, Bertrand Tavernier nous quittait à l'âge de 79 ans. Il nous laisse avec la sensation qu'il avait encore tant à dire, à nous donner à voir, à transmettre inlassablement l'amour du « ciné », d'un certain cinéma qui se fiche bien, contrairement à ce que dit la ministre ectoplas-

mique Bachelot, d'être une industrie.

Le *Travailleur Catalan* l'avait rencontré à l'occasion de la sortie en 2002 de *Laissez-passer*, magnifique film sur les tournages pendant l'occupation avec la « Continental », maison de producteur contrôlée par les nazis, et traitant subti-

lement de la difficulté de créer sous un régime fasciste.

Nous avons vu arriver un grand type doux avec un regard profond, un peu ours, un peu maladroit, fort et fragile à la fois. Avec un de ces regards vrais et pénétrants, qui vous touchent au fond de l'âme. D'une voix douce et posée, monsieur Tavernier nous avait parlé de son film bien sûr, mais ce fut l'occasion de surtout parler du cinéma français, de ses réalisateurs, ses acteurs, ses producteurs, ses artisans... Nous l'avions écouté nous dire avec gourmandise, avec force anecdotes drôles ou émouvantes, l'intelligence et la subtilité de certains cinéastes français pour couillonner la censure de Vichy.

Nous avons senti pointer à ce moment là les prémices de son grand travail documentaire sur le cinéma français qui verra le jour finalement en 2016 sous le titre :

*Voyage à travers le cinéma français.*

Bien sûr il y a toute la filmographie flamboyante et si diverse du cinéaste : *L'horloger de Saint-Paul*, *Que la fête commence*, *Coup de torchon*, *Un dimanche à la campagne*... pour n'en citer que quelques uns.

Bien sûr il y a le producteur, qui prenait des risques, qui prenait position comme avec *La question* film français réalisé par Laurent Heynemann, sorti sur les écrans en 1977, qui traite de la torture pendant la guerre d'Algérie.

Mais Bertrand Tavernier c'était aussi un passeur, un « militant » du cinéma. Il était, avec Jean-Claude Carrière, disparu lui aussi récemment, une des dernières figures tutélaires, un des derniers représentants d'un certain cinéma français dont on peut craindre qu'il ne soit perdu à jamais.

R.B.

©CC-BY-SA 3.0 Georges Seguin (DKW)



Bertrand Tavernier un des derniers représentants d'un certain cinéma français.

## Bertrand Tavernier à Confrontation

Bertrand Tavernier a par deux fois, honoré de sa présence le festival Confrontation initié par l'Institut Jean Vigo. En 1989, il participait au débat sur la Révolution française. Plus récemment, en 2009, lors du festival consacré au cinéma américain (qui lui était cher), intitulé *Made in USA*, il était venu présenter son film *Dans la brume électrique* tiré du polar de James Lee Burke.

## Tant va la cruche à l'eau

**Mobilisation.** Entre confinements, couvre-feu, annulation des spectacles et festivals, fermeture des lieux de création, les métiers de la culture agonisent.

Sans aucune visibilité quant à leur avenir, le monde culturel proteste contre les mesures antisociales du gouvernement. Pour expliquer leur détresse, le mouvement intermittent 66, la Cgt spectacle et l'Apeis, accueillis par la municipalité d'Alénia, ont organisé une conférence de presse qui s'est transformée en tribune revendicative aussi côté public.

### Pouvoir vivre de leur métier

La précarité croissante dans le milieu culturel et le manque de perspectives anéantissent les espoirs des intermittents et précaires du spectacle dont une grande partie se retrouvent sans ressources et surtout, sans

espoir de retrouver du travail dans un futur proche. Pascal Schmitt, représentant la Cgt spectacle notant « les détails techniques très complexes de la situation » détaille les revendications : « retrait de l'assurance chômage, réouverture des lieux culturels, prolongation de l'année blanche pour les intermittents et son élargissement aux précaires et intérimaires, garantie des droits sociaux... ». Nicolas Jourdain, responsable départemental des intermittents précise : « l'important ce sont les perspectives d'avenir, on ne demande pas que des aides pour survivre mais des lieux et du travail ! » Les interventions dans la salle se rejoignent sur le soutien inconditionnel à la culture et ses actions. Les acteurs culturels font d'ailleurs appel à une convergence des luttes.

### Aspiration commune

En plus des intermittents qui vont être dans une situation intenable pour trouver des contrats, les spectateurs, acteurs locaux, collectifs, associations et collectivités qui organisent des événements culturels sont également meurtris par les mesures gouvernementales. Le maire d'Alénia et Marcel Clavaguera, adjoint à la



culture, venus soutenir l'action, l'expriment : « lors des vendanges d'octobre, nous avons respecté les règles sanitaires pour que le public puisse se ressourcer, tout s'est bien passé ! ». Le maire « regrette la fermeture des salles. La culture c'est comme la démocratie, on ne peut pas les confiner ! On a besoin de rêve, de créativité, de cultiver nos imaginaires, et les artistes nous y aident. » L'intervention d'une spectatrice spoliée de nourriture culturelle a ouvert un champ possible pour la suite de la lutte : « on est aussi là pour vous aider ! ». Il y a urgence à déconfiner la Culture !

Ray Cathala



L'espace culturel Ecoiffier est occupé depuis samedi 27 mars. Le mouvement intermittents 66 invite ceux qui le souhaitent à les soutenir.

# Lady Day

**Billie Holiday. Immense chanteuse américaine de blues et de jazz, une légende que la vie n'a pas épargnée.**



**D**ans la salle enfumée du Café Society, en cette soirée étouffante d'un été 1939 plombé par de lointains bruits de guerre, le public est trié sur le volet. Des stars du cinéma, des écrivains, des producteurs, des magnats du pétrole et de l'industrie. La femme noire s'avance, venant du fond, et s'approche d'un énorme micro, massif, rainuré, presque menaçant. La salle qui bruissait tout à l'heure, compassé mais fébrile, se tait maintenant. L'air est lourd. Dur et dense. Un silence. Long. Lady Day se concentre. Puis elle chante. De cette voix étrange, paradoxale, douce et terrible, cette voix façonnée par des années de maltraitements, d'alcool, de drogues, de vies perdues, de deuils.

« *Voici un fruit que les corbeaux picorent  
Que la pluie fait pousser, que le vent assèche  
Que le soleil fait mûrir, que l'arbre fait tomber  
Voici une bien étrange et amère récolte !* »

Voilà, c'est fait, cette élite, ces seigneurs tous blancs et propres, ces possédants, viennent d'entendre *Strange Fruits* pour la première fois. L'émotion parcourt la salle comme un frisson terrible. Puis le silence. Et enfin un tonnerre d'applaudissements. Tous acclament cette femme, humble et fragile et si noble, cette femme avec qui, dans certains endroits de la belle Amérique, ils ne pourraient même pas partager un voyage en autobus, assis côte à côte. Ce choc pourtant n'est pas

que positif. Certains s'offusquent, crient à l'exagération, au dégoût. Certains même fuient la salle du Café Society. D'autres encore restent muets, sidérés. C'est qu'elle vient de loin cette plainte noire. C'est qu'il est profond ce cri. Bien-sûr il y a cette chanson, *Strange Fruits* composée en 1946 par Abel Meeropol afin de dénoncer les Necktie Party (pendaisons) qui avaient lieu dans le Sud des États Unis et auxquels les blancs assistaient habillés sur leur 31. Mais il y a aussi tout le reste, inscrit dans la chair de Billie. Toute la cruauté de la vie d'une jeune noire dans cette Amérique des ghettos. Les maquereaux qui la violent, les compagnons, des petites frappes violentes qui lui prennent tout, la prison parfois et les petites amies tendres qui réconfortent, mais qui finissent par trahir ; alors il y a l'alcool, la drogue, les médicaments, la mauvaise nourriture et le manque de sommeil. Billie passera en 20 ans des caves glauques de Harlem au Carnegie Hall, en passant par le mythique Apollo Theater. A 44 ans, après la consécration, elle finira par s'effondrer, chez elle, le 30 mai 1959. Tombée dans le coma, elle finira par mourir dans un établissement pour gens de couleur, après avoir été refoulée de deux hôpitaux blancs. Juste avant de mourir, elle reçut la visite de deux flics, venus l'arrêter pour possession de stupéfiants. L'élite de New-York, les stars blanches, elles, étaient occupées à regarder ailleurs.

Robert Barrero

## La collaboration vue de l'intérieur

**Histoire de la presse et de la Collaboration. Dans un ouvrage complet, *Inter-France de Pétain à Hitler*, Gérard Bonet raconte l'histoire d'un des plus formidables outils de propagande collaborationniste qui a inondé les journaux de province entre 1940 et 44.**

**Q**ui, étudiant la sombre période de Vichy et de l'Occupation nazie, a entendu parler de l'agence Inter-France ? Probablement bien peu de monde. Et pourtant cette vaste entreprise de manipulation de l'opinion publique en province a joué un rôle considérable durant la période 1940-1944.

Pour sortir de l'oubli cette agence, il fallait un chercheur qui se plonge dans des milliers de pages de documents pour recueillir une masse d'informations, un historien méticuleux, soucieux du détail permettant d'analyser, de comprendre de la manière la plus précise ce que fut la Collaboration. Car c'est bien une véritable anthropologie de la Collaboration que nous offre Gérard Bonet dans son dernier ouvrage *L'agence Inter-France de Pétain à Hitler*.

Gérard Bonet n'est pas un inconnu. Longtemps journaliste à *l'Indépendant*, docteur en histoire, il est déjà l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire des Py-

renées-Orientales ou de la presse. C'est d'ailleurs en faisant des recherches pour les 150 ans de *l'Indépendant* qu'il a ouvert les archives du journal. « *C'est alors que j'ai découvert Inter-France dans le dossier judiciaire du quotidien. Ce fut un élément déclencheur et j'ai profité de mes recherches sur le journal pour accumuler la documentation concernant cette agence.* » Si des études avaient été faites sur des titres de presse qui avaient collaboré, rien n'avait jamais été entrepris concernant Inter-France. « *Et, étant donné le positionnement, la puissance, le rôle de cette entreprise, c'était un superbe sujet à traiter.* » Aussi, de 2014 à 2018, Gérard Bonet va s'investir totalement dans l'écriture d'une véritable « *histoire idéologique de la collaboration vue de l'intérieur* ».

### De Maurras à Hitler

Le sujet le passionnera... et le passionne encore. « *J'ai été fasciné en voyant comment cette machine infernale se met en place sous la direction d'un*

*critique musical, Dominique Sordet, ulcéré de voir comment la presse de droite a été incapable de résister à la montée du Front populaire.* » Gérard Bonet explique comment Sordet va profiter des difficultés de la presse des journaux de province, pour les asservir en leur proposant de l'information clé en main. « *L'agence Inter-France va grossir pour devenir la première agence privée, plus importante que l'agence créée par Vichy ou que celle créée par les occupants. Et cela, sans jamais perdre de vue son cap idéologique qui la conduira du nationalisme maurassien au nazisme.* »

Quand on fait remarquer à l'auteur l'ampleur de son ouvrage, il explique simplement : « *J'ai voulu aussi présenter en détail les journaux qui ont puisé leur information auprès de cette formidable machine de propagande, y compris en montrant comment certains – dont *l'Indépendant* – ont refusé d'être totalement complices. Pour récrire ce livre, j'ai voulu connaître les origines de tous les protagonistes et ce qu'ils sont deve-*



Gérard Bonet, ancien journaliste, docteur en histoire et écrivain.

nus. » Là se trouve sans doute la raison du nombre considérable de sources consultées par Gérard Bonet pour réaliser ce magnifique ouvrage.

René Granmont

Gérard Bonet, *L'agence Inter-France de Pétain à Hitler. Une entreprise de manipulation de la presse de province (1936-1950)*, Editions du Félin, 900 pages, 35 €.

# Vieilleries, vieux et nouveau monde

Je suis en difficulté dans la cuisine de mon humeur. Il faut trouver chaque semaine un sujet qui amuse-fâche-intéresse, qui ne dépare pas avec l'ensemble du journal, avec son orientation, qui soit dans mes cordes. Il y a des semaines faciles et d'autres moins. Là on est dans le moins. C'est samedi, plusieurs papiers que vous trouverez dans les pages qui précèdent m'ont occupé dans la matinée. Pour l'humeur, j'ai la tête vide. Complètement.

Je me dis : prends des vacances, va acheter le pain, on verra après.

Et je pars vers ma boulangerie préférée, en traversant le marché à la brocante qui occupe les allées Maillol à Perpignan. Tout en gardant en tête ma préoccupation. L'humeur à produire.

Eureka ! L'accumulation de toutes ces vieilleries provoque l'éclair salutaire.

Les brocantes sont un peu emblématiques de nos vies sociales et politiques : il y a des vieilleries bonnes pour la déchetterie et d'autres fort utiles. Le monde ancien est paradoxal.

## Les vieilleries bonnes pour la déchetterie

Certains, quoi qu'ils en disent, sont tellement prisonniers d'une idéologie d'un autre temps, qu'ils ne peuvent vivre que dans la nostalgie de la vieillesse. Ainsi d'Aliot et de sa guerre d'Algérie, et de la colonisation. Ainsi de sa nostalgie d'une extrême droite qui tenta à l'occasion de renverser la République et qui n'y parvint pas. Alors qu'il fait tout pour jouer au gentil garçon,

cette nostalgie du monde ancien lui fait dévoiler son vrai visage. La France était belle avec son empire. Le monde ancien le fait sans doute rêver, la suprématie des blancs, l'injustice institutionnalisée, le culte du chef. Il imagine une régression musclée et se sert de nos temps troublés pour y travailler.

Il y est aidé par d'autres nostalgiques, par exemple ceux qui ont envahi le Conseil régional d'Occitanie, partisans d'un ordre violemment anti-démocratique. Ils n'ont cessé de réactiver les préjugés les plus éculés, le racisme le plus sommaire. Une stratégie les habite : jeter suffisamment de troubles pour qu'on perde le sens des vraies valeurs, en particulier celles de la démocratie.

L'ambition du Rassemblement national se nourrit de ces troubles, mais tente par d'autres voies de faire la preuve de son honorabilité, de sa respectabilité, de sa dédramatisation en s'appuyant sur des scrutins ou des sondages qui en feraient un parti de notre temps, prêt à prendre un pouvoir dont il se garde bien de dire ce qu'il ferait. Il mise sur notre oubli des tragédies de l'histoire, les montées des fascismes, les dictatures qui s'incrument, le pétainisme et ses lâchetés. Tout est à mettre au rebut.

## D'autres vieilleries

Existence d'autres vieilleries qui sans sentir autant le moisie n'ont plus aucune utilité, si ce n'est d'embarrasser les placards, de restreindre notre espace vital, de nous faire prendre les bougies des fantasmagories pour les lanternes de la vérité : il s'agit de tous les irrationnalistes, les complotistes, les perchés dans la stratosphère,

que ces temps de pandémie suscitent et qui malheureusement ne sont pas sans écho. Ils ne sont pas trop éloignés des précédents.

Leur trait caractéristique : l'absence totale du moindre doute. Qui est pourtant le fondement de toute vérité, de toute lucidité !

## Tout ce qui se bonifie en vieillissant est à préserver

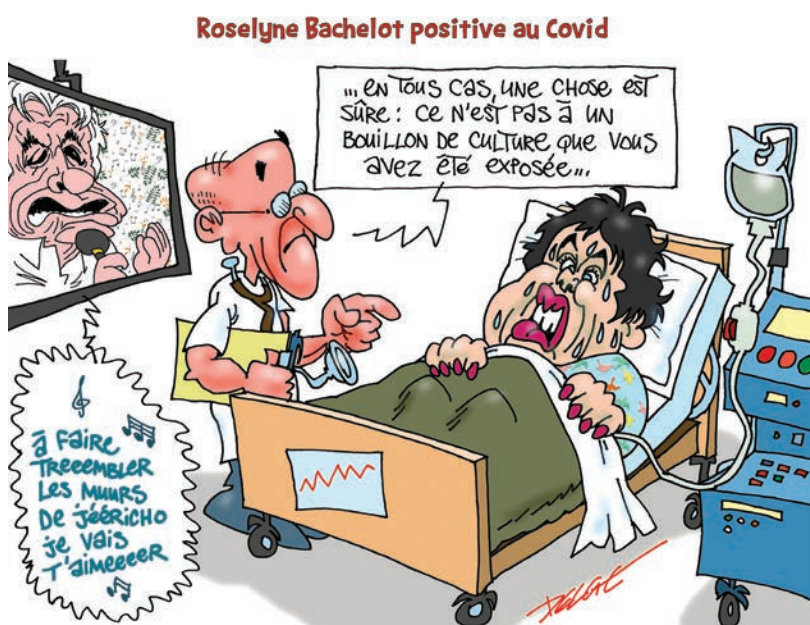
Le vieux monde nous a aussi appris les enseignements de l'histoire. Ainsi le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Commune nous convainc que la lutte pour la justice, la liberté, n'est jamais achevée, que l'ambition de construire un monde pour tous les citoyens qui l'occupent reste plus vivante que jamais. Salut et fraternité !

Le vieux monde nous a légué des valeurs qui sont un peu secouées par les temps qui courent, telle la laïcité à qui on tente de faire dire tout et son contraire, telle la démocratie sur laquelle s'assied sans vergogne un président (le nôtre) en mal d'autoritarisme (au rebut) ou de bonapartisme (au rebut aussi). A nous de les réactiver ensemble, parce qu'elles ont besoin l'une de l'autre.

L'unité populaire, l'unité d'action, l'unité entre partenaires d'égale dignité, difficile certes, mais plus que jamais nécessaire, ambitieuse, mais toujours porteuse d'avancées, me semble être un des précieux apprentissages du monde ancien qui nous aideront à construire le monde nouveau. A traiter donc avec le plus grand soin.

Jean-Marie Philibert

## L'actu vue par DELGE



**TOURRES JEAN**  
Electricité  
Climatisation  
Pompe à Chaleur  
Entretien  
Dépannage  
04 68 22 86 30

**PROMOTION**

**TOURRES JEAN**  
Electricité ALENYA

**INDUSTRIE - TERTIAIRE**  
**BÂTIMENT - CLIMATISATION**

1, Place Henri Sayroux - 66200 ALENYA  
[www.electricite-jeantourres.eu](http://www.electricite-jeantourres.eu)  
Tél : 04 68 22 86 30 / 06 11 23 55 12 - Email : marje66@jeantourres.com

**Le Couvent**  
HENRI POCH

**LE COUVENT**  
Christine et Henri POCH  
Meilleur Ouvrier de France

Boulangerie  
Ecole de boulangerie  
Chambre d'Hôtes

ILLE SUR TET  
6610 Ille sur Tet - 04.68.84.15.65